

Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2 1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Etat de Vaud

Le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) poursuit sa modernisation

Le CHUV va pouvoir continuer d'améliorer la qualité de ses infrastructures: les chambres à 5 lits appartiennent bientôt au passé. Elles vont toutes être transformées en chambres doubles équipées d'une salle de bains individuelle, dans le bâtiment hospitalier principal. Les garages à ambulances seront reconstruits et l'Hôpital de Beaumont entièrement rénové. Le Conseil d'État demande au Grand Conseil un crédit de plus de 52 millions pour conduire ces travaux.

La vétusté de nombreux locaux, l'évolution des pratiques et des normes, les contraintes en matière d'hygiène hospitalière mais également la hausse des besoins sur la Cité hospitalière impliquent des travaux pour le CHUV, afin de maintenir ses structures dans des conditions de sécurité et de qualité adéquates.

Les chambres à 5 lits du CHUV ne sont en effet plus adaptées à la prise en charge des patients, tant au niveau thérapeutique qu'hygiénique. C'est pourquoi le CHUV opte pour la généralisation des chambres à deux lits équipées d'une salle de bains, car cette configuration est la plus flexible. L'espace peut être occupé par un ou deux lits, selon les conditions sanitaires rencontrées. Cette option évite la multiplication des lits vides (un seul patient dans une chambre à cinq lits), en période de confinement lié aux infections bactériennes et aux épidémies virales.

Quant à l'Hôpital de Beaumont, bâtiment du CHUV qui héberge des chambres pour les soins palliatifs, les services de médecine interne, la dermatologie et les maladies infectieuses, il n'a connu aucune refonte majeure depuis 1969. Les chambres sont également pour la plupart dépourvues de salles de bains, l'isolation n'est pas performante et les infrastructures techniques, qui ont majoritairement 50 ans, sont obsolètes. Le bâtiment nécessite aujourd'hui à la fois un assainissement énergétique et technique global, ainsi qu'une rénovation complète de ses espaces.

S'agissant des garages, les statistiques montrent que les transferts des patients entre les différents sites du CHUV et entre hôpitaux ont doublé en une décennie. La construction d'un véritable garage dédié aux transferts de patients – en lieu et place de la zone actuelle restreinte et à l'air libre – améliorera la prise en charge des patients, en offrant une séparation des flux générés par les visiteurs, les collaborateurs ainsi que les transferts de patients. Ce remodelage permettra ensuite de réaménager l'esplanade du bâtiment hospitalier, pour la rendre plus accueillante et plus conviviale.

Enfin, les locaux du garage à ambulances des urgences n'ont pas été adaptés depuis leur mise en service en 1982 et ne répondent de ce fait plus aux besoins. Le garage est presque quotidiennement saturé. La zone doit être entièrement reconstruite et agrandie pour offrir une prise en charge adéquate et sécuritaire des patients et remplir son rôle en cas de plan catastrophe.

Le Conseil d'État a ainsi adopté un exposé des motifs et projet de décrets pour solliciter du Grand Conseil un crédit d'investissement de 18'100'000 fr. pour la modernisation des infrastructures stationnaires de la Cité hospitalière, un crédit d'étude de 5'960'000 fr. pour la réhabilitation de l'Hôpital de Beaumont, un crédit d'investissement de 24'240'000 fr. pour agrandir et transformer le garage à ambulances (transports internes et inter-hospitaliers), ainsi qu'un crédit d'étude de 3'890'000 fr. pour la reconstruction du garage des ambulances (urgences).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 02 décembre 2019

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat Catherine Borghini Polier, Directrice des constructions, ingénierie, technique et sécurité, CHUV